

## Trace écrite : le découpage administratif de la France

Pour gérer le territoire et répondre aux besoins de ses habitants, le territoire français est divisé en 4 découpages administratifs (ou unités territoriales) gérés par **les collectivités territoriales** qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, ces collectivités territoriales perçoivent des impôts, des taxes et des subventions de l'Etat afin de réaliser leurs projets. Elles sont administrées par des conseils de citoyens élus.

### A) Les communes

La commune est la plus petite unité territoriale : une commune correspond à un village (moins de 2000 habitants) ou à une ville (ex : Pau, Jurançon, Lons ...).

Il y a plus de 36 000 communes en France. Chaque commune est dirigée par un maire et un conseil municipal, élu pour six ans par les citoyens. Ce conseil agit sur de nombreux aspects de la vie quotidienne : transports, écoles, loisirs...

Les mairies tiennent les registres de l'état civil, dans lesquels sont consignés l'identité de chaque personne ainsi que les naissances, les adoptions, les mariages et les décès.

### B) Les communautés de communes ou d'agglomération

Pour réaliser certaines actions (ramassages des poubelles, gestion de l'eau, transport, médiathèque, piscine ...), les communes peuvent se regrouper en intercommunalité. En milieu rural, c'est la communauté de communes et en milieu urbain c'est la communauté d'agglomération (ex : La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées regroupe 31 communes dont Pau, Billère, Lescar, Jurançon ...). Quand l'agglomération est importante, elle prend le nom de communauté urbaine (ex : la communauté urbaine de Bordeaux regroupe plus de 750 000 hab).

### C) Les départements

Le territoire français est divisé en 101 départements : 96 se trouvent en métropole et 5 sont des départements d'outre-mer. Chaque département est identifié par un nom (Les Pyrénées Atlantiques) et par un numéro (64).

La vie du département est organisée par le conseil départemental. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans par les citoyens du département. Le conseil départemental s'occupe des collèges, des routes et des transports scolaires, des musées et des monuments, de l'aide aux personnes en difficulté (RSA, Aide sociale à l'enfance ...)

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Ses services doivent maintenir l'ordre, assurer la sécurité, organiser les élections, délivrer les passeports, les permis de conduire...

### D) Les régions :

La France est découpée en 17 régions : 13 se trouvent en métropole et 4 en Outre-Mer.

Dans chaque région, les habitants élisent des conseillers régionaux. Le conseil régional a notamment la charge des lycées, des transports, des actions en faveur de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement... Les conseillers régionaux élisent l'un d'entre eux pour être le président du conseil régional.